



Paris, le 2 avril 2015

Thierry Beudet
Président

Bernadette GROISON
Secrétaire Générale
Fédération Syndicale Unitaire
104, rue Romain Rolland
93260 Les Lilas

tbeudet@mgen.fr

Chère Bernadette,

J'ai pris connaissance de ton courrier du 26 mars et te remercie de l'attachement de la F.S.U. aux valeurs solidaires du mouvement mutualiste que tu y exprimes.

Je vais m'attacher à répondre aux questions qui te reviennent, étant entendu que ce qui suit est conditionné aux décisions des Assemblées générales de notre mutuelle.

En outre, nos processus d'évolution dépassent le seul agenda de l'Assemblée générale extraordinaire du 11 avril prochain et de l'Assemblée générale de juillet, à Metz, qui en représentent néanmoins des étapes importantes. S'agissant du modèle mutualiste MGEN, les efforts d'adaptation et d'innovation ne datent pas de 2015.

La MGEN se situe dans un environnement législatif, réglementaire et fiscal toujours plus contraint.

Force est de constater les transferts de l'assurance maladie obligatoire vers les mutuelles, la concurrence toujours plus vive des sociétés d'assurance et des institutions de prévoyance, le gel du point d'indice de la fonction publique qui rend plus difficile l'accès à une complémentaire santé de qualité pour certains jeunes fonctionnaires de l'Éducation nationale, l'impulsion donnée par la loi de sécurisation de l'emploi de 2013 aux contrats collectifs subventionnés à 50% minimum par l'employeur mais laissant de côté étudiants, fonctionnaires, chômeurs et retraités et enfin le poids de la taxe sur les conventions d'assurance et de la taxe de solidarité additionnelle aux cotisations d'assurance qui alimente le fonds CMU.

Pour la MGEN, ces deux taxes représentent 200 millions d'euros en 2014; elles correspondent en moyenne à un mois et demi de cotisations par adhérent. Au total, de 2001 à 2010, la fiscalité pesant sur la MGEN a été multipliée par 12.

Il est clair que l'adhésion individuelle caractéristique du mutualisme est découragée.

../..

En outre, les normes internationales de solvabilité et de gouvernance s'appliquent indifféremment aux mutuelles - sociétés de personnes à but non lucratif - compagnies d'assurance et banques. Cette assimilation semble activement soutenue par nos autorités nationales de tutelle.

Sur un autre plan, nos assemblées militantes, nationales, régionales et départementales, nos liens de proximité avec les adhérents *_ près de 200 rencontres mutuelles entre janvier et mars _* nos enquêtes, manifestent d'évidentes évolutions des comportements en santé et des attentes des adhérents : l'expression plus forte d'une demande de choix dans nos propositions. Au titre du régime obligatoire sur le périmètre de l'Education nationale, nous connaissons aussi fort bien les changements dans les pratiques et techniques médicales et soignantes.

Au total, lors de l'Assemblée générale de 2013 à La Rochelle, les délégués des adhérents ont fixé deux priorités :

- Assurer la pérennité de la mutuelle par le recrutement de nouveaux adhérents, garant du maintien de la solidarité intergénérationnelle;
- Revenir à un équilibre durable entre les cotisations reçues et les prestations versées.

Un âge moyen des mutualistes membres participants de 57 ans rend d'autant plus indispensable le recrutement de nouveaux adhérents plus jeunes.

La MGEN a su réagir et agir. L'Assemblée générale de 2013 décidait de la création d'une offre d'entrée dès la rentrée scolaire 2014 et d'une évolution de l'offre globale en 2015 vers une offre globale plurielle proposant du choix dans un cadre de protection large combinant santé, incapacité, invalidité, action sociale, dépendance et décès.

Il est donc proposé à l'Assemblée générale extraordinaire du 11 avril prochain de réexaminer la couverture globale MGEN, de la décliner en quatre propositions pour la conforter.

Si elle en décide ainsi, à compter de 2016,

MGEN REFERENCE sera pour les adhérents la continuation, avec quelques améliorations (*renforts dentaire, optique, prévention, ...*) de l'offre globale d'aujourd'hui ;

MGEN INITIALE, la porte d'entrée privilégiée pour les plus jeunes ;

MGEN EQUILIBRE, MGEN INTEGRALE, deux possibilités offertes pour celles et ceux qui veulent mieux ajuster ou étendre leur couverture globale (*renforts divers, implantologie, dépassements d'honoraires,...*).

En continuité avec les principes fondateurs de la MGEN, ces quatre offres sont des offres globales, accessibles à tous, volontairement. Elles disposent de prestations et de services en santé, prévoyance, action sociale, dépendance, et services d'assistance.

C'est l'occasion de rappeler que la MGEN consacre 30 millions d'euros par an à l'action sociale.

Le principe de contribution lié aux revenus est également réaffirmé, organisé par tranches d'âge, huit pour les actifs, deux pour les retraités. Pour rappel, trois taux de cotisation existent déjà à la MGEN : 2.38 % pour les moins de 30 ans, 2.97 % pour les actifs de plus de 30 ans, et 3.56 % pour les retraités.

Quatre expressions des solidarités ont été privilégiées par les militants au cours des travaux préparatoires de ces dernières années :

- maintenir les solidarités intercatégorielles ;
- être attractif pour les jeunes, les jeunes à la source des solidarités intergénérationnelles ;
- veiller à maîtriser l'évolution des cotisations des plus âgés ;
- préserver la couverture familiale.

L'équation MGEN vise à rééquilibrer le rapport prestations/cotisations et à maintenir un positionnement tarifaire aussi contenu que possible, étant rappelé que les offres globales MGEN incluent un ensemble très protecteur en santé, prévoyance, action sociale, dépendance et services, ce que les opérateurs concurrents ne proposent pas en inclusion.


Les propositions qui seront soumises aux votes de l'Assemblée générale extraordinaire du 11 avril emporteront une augmentation des cotisations, un peu supérieure chez les retraités. Pour mémoire, la dernière hausse de cotisation date de 2011 pour faire face à l'augmentation des taxes.

L'ambition des propositions est de pérenniser un très haut niveau de redistribution des cotisations en prestations avec des transferts de solidarité importants en direction des plus fragiles et des plus âgés.

Les solidarités fortes de la MGEN, historiques, sont réaffirmées pour pérenniser le modèle mutualiste MGEN : solidarités intergénérationnelles, solidarités financières, et solidarités familiales.

C'est naturellement aux délégués des mutualistes, réunis en Assemblée générale, qu'il appartiendra d'en juger.

Reçois, Chère Bernadette, l'expression de mes salutations mutualistes les meilleures.



Thierry BEAUDET